## L'UCAPE OING possédant le statut participatif au Conseil de l'Europe

- Depuis 2000 l'UCAPE est une OING avec statut consultatif puis en **2003 avec statut** participatif

Les **OING** forment aujourd'hui le **quatrième pilier du Conseil de l'Europe** avec le comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire et le comité des régions et des pouvoirs locaux

Rappels au sujet du Conseil de l'Europe :

depuis 1949 46 pays 800 millions habitants Autre chose que l'UE Forum de discussion, de réflexion et de proposition Idées souvent reprises ensuite par UE

- Les **deux dernières réunions** des OING à Strasbourg ont eu lieu en juin et début octobre 2005

L'UCAPE est inscrite dans le regroupement **Education et Culture**. Ce qui n'empêche nullement de s'inscrire aux autres regroupements et de participer pleinement à leurs activités. C'est une organisation très souple.

La commission de liaison des OING où siègent des OING élues autour d'un(e) président(e) pilote l'activité de ce quatrième pilier du CE. Une conférence annuelle définit les grandes orientations.

- **En juin** premiers contacts avec M. Mouchoux qui préside Education et Culture. Premier résultat : les services en charge de l'année européenne de la citoyenneté ont inscrit le Colloque des jeunes de mai 2006 parmi les actions officielles de l'AECE.

Une **demande de M. Mouchoux** auprès de l'UCAPE concerne l'AECE : Recenser les actions entreprises par les établissements scolaires de l'UCAPE dans le cadre de cette AECE.

Les établissements adhérents de l'UCAPE sont donc sollicités pour **faire connaître les projets** qu'ils ont réalisés autour de la **citoyenneté** pendant les années scolaires 2004-2005 et 2005-2006.

- Quels liens entre UCAPE et Conseil de l'Europe ?

## CE

Portfolio des langues, 2001 et année européenne des langues, 2005 année européenne de la citoyenneté.

## **UCAPE**

Les DEC et DECLA avec leurs deux composantes : compétences linguistiques et connaissance de l'Europe (y compris la citoyenneté européenne)

L'UCAPE est une OING au plus près des jeunes. Les autres OING regroupent des enseignants (AEDE) ou des écoles, ou encore certaines OING représentent l'enseignement supérieur. Il semble à la fois que nous sommes spécifiques et que nos actions vont bien dans le sens des actions engagées par le Conseil.

Nous pourrions chercher à faire **reconnaître par le CE les diplômes** que nous délivrons (DEC et DECLA) ou bien proposer de travailler avec les OING du regroupement Education et Culture pour mettre au point des certifications linguistiques et citoyennes aux différents niveaux d'enseignement.

Depuis peu, les enseignants de langues se voient proposer des **certifications extérieures**, **les critères européens d'évaluation des compétences langagières** des élèves. Le témoignage d'une enseignante participant au colloque de Paris 2005 a montré que les entreprises commencent déjà à intégrer ces critères.

La période semble donc favorable pour faire progresser nos diplômes et leur donner plus d'audience dans les pays du CE en intégrant dans nos diplômes les critères européens d'évaluation des compétences langagières.

Autrement dit, nous pouvons proposer ce que nous faisons au CE et nous pouvons aussi nous impliquer dans les actions mises en place par le CE.

JP Bossard Paris 21 oct. 05